

Marseille le 27 janvier 2008

Monsieur Gérard Trève  
Inspecteur d'académie,  
Directeur des services départementaux  
De l'Education nationale  
28-34 Bd Charles Nedelec  
13231 Marseille Cédex 1

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Vous nous avez invités à une rencontre en décembre relative à l'aménagement de la semaine scolaire, annoncé par le Ministre de l'Education nationale.

Nous vous remercions de cette rencontre car nous apprécions en tant que membres de la communauté éducative, d'être tenus informés par ceux qui doivent conduire les réformes annoncées.

Vous nous avez présenté les différents aménagements possibles de la semaine, qui selon vous, correspondent le mieux au dispositif à mettre en place, en nous en énonçant les contours avec leurs avantages et leurs inconvénients et vous nous avez remis un document de travail.

Depuis longtemps, nous communiquons sur la façon dont sont organisés, à l'heure actuelle, les rythmes scolaires.

Suites aux différentes études menées par les IGEN et spécialistes des rythmes de l'enfant, et donc suite à l'éclairage que ces études nous apportent, vous savez que nous considérons que les rythmes scolaires imposés aux élèves en France ne sont pas satisfaisants.

Préalablement à la suppression annoncée des heures de cours du samedi matin par le Ministre, nous n'avons jamais été défavorables au report des heures du samedi matin sur le mercredi matin pour les conseils d'école qui le demandaient, parce que cela répond à une demande sociale forte de la plupart des familles, même si nous pensons

que cette solution n'est pas la panacée. Notre opposition par contre était clairement exprimée par rapport à la mise en place d'une semaine de 4 jours.

Notre position ne varie pas à l'heure actuelle et nous vous confirmons ce que nous avons exprimé lors de notre entrevue de décembre 2007.

Nous pensons que l'organisation du rythme scolaire de la semaine doit être réalisée dans une globalité d'aménagement du calendrier annuel des temps d'enseignement.

Nous pensons que ces temps d'enseignement (environ 900 heures actuellement), en France, sont beaucoup trop lourds pour nos enfants mais surtout qu'ils sont trop condensés sur les périodes « scolaires » au lieu d'être mieux étalés sur l'année. Nous pensons que les programmes scolaires ne sont plus adaptés, qu'ils sont mal équilibrés parce qu'ils ne laissent pas suffisamment de temps aux activités physiques et culturelles, ni surtout à la prise en charge individualisée des élèves pour leurs parcours d'enseignement.

Les rythmes « 5 semaines d'école-2 semaines de congés » ne sont pas toujours respectés.

D'une façon générale, nous pensons que le calendrier annuel des temps d'enseignement pour les élèves ne tient absolument pas compte des rythmes de l'enfant et de ses capacités d'assimilation des savoirs. Un rapport en octobre 2007 du HCE (un de plus) fait état de 40 % d'élèves ayant à l'issue du primaire des difficultés en lecture et écriture lorsqu'ils arrivent en collège. Parmi eux, 15 % sont en très grande difficulté. D'autres études récentes (PISA , PIRL) font globalement le constat inquiétant du niveau d'acquisition des savoirs des élèves français. Une autre étude montre que l'espoir et la confiance des jeunes dans l'avenir est au plus bas.

Le Ministre de l'Education nationale a annoncé la mise en place de plusieurs dispositifs :

- Soutien, aide et accompagnement aux élèves après l'école, pour les environnements de l'éducation prioritaire dans un premier temps, avec extension de ce dispositif pour tous les collèges à la rentrée 2008.
- Intégration des écoles en zone prioritaire dans ce dispositif,
- Suppression des heures de cours le samedi dans les écoles (et collèges) avec réaffectation de 2 heures pour aider les élèves.
- Stages de remédiation pour les élèves qui en ressentent le besoin, pendant les vacances scolaires.

Nous pensons que tous ces dispositifs, si on peut regretter leur manque de lisibilité dans leurs modalités de mise en place, ont au moins le mérite d'exister, et obligent les différents acteurs à porter la réflexion sur ce que l'Ecole peut (et doit) faire pour mieux accompagner ses élèves et leur donner confiance dans l'avenir.

Pour nous, parents PEEP, ces dispositifs devraient pouvoir s'intégrer les uns avec les autres, dans un effet de synergie, avec pour seul but d'aider et faire réussir les élèves, et on peut imaginer qu'à un moment de leur scolarisation, chaque élève qui rencontrerait des difficultés pourrait ainsi y avoir recours.

Dans le document de travail que vous nous avez communiqué, relatif à l'annonce du Ministre de la suppression des heures du samedi, vous nous présentez trois organisations possibles de la semaine.

**La première organisation** (base 4 jours sans rattrapage sur le temps des vacances) ne respecte pas les temps d'enseignement journaliers préconisés par la loi puisqu'elle porte ces temps à 6H30 ; elle privilégie l'organisation des communes et, à travers elles, le choix des maires et le choix des adultes (parents et enseignants). Cette solution ne met pas en avant une organisation pédagogique favorable à l'enfant.

**La deuxième organisation** (base 4 jours avec rattrapage sur le temps des vacances) nous semble la plus respectueuse des rythmes de l'enfant :

- allongement du calendrier des temps d'enseignement
- raccourcissement des temps d'enseignement de la semaine (allègement des emplois du temps), qui laisse une part importante pour la mise en place par les différents acteurs (écoles, communes, associations) d'activité de soutien, culturelles ou physiques, intra et extra scolaires.
- Facilitation de l'utilisation des nouveaux dispositifs prévus.

Nous considérons que la **troisième organisation** (4 jours + mercredi matin) respecte également davantage les rythmes scolaires de l'enfant et intègre plus facilement, sans les stigmatiser, les enfants en difficultés. C'est, comme vous le soulignez, l'organisation pédagogique qui se rapproche le plus des organisations actuelles des écoles. Toutefois, le calendrier annuel des temps d'enseignement n'en est pas pour autant à notre avis suffisamment étalé sur l'année.

Nous pensons que le choix de l'organisation à retenir devrait tenir compte des expérimentations en cours avec les organisations déjà mises en place, des résultats des évaluations des élèves concernés et du contexte dans lequel se situent les écoles qui ont déjà mis en place des organisations similaires ou identiques.

Dans votre document de travail, vous concluez que ces « solutions évoquées...présentent toutes des inconvénients non négligeables », ce sur quoi nous sommes d'accord même si les inconvénients évoqués ne sont pas de même nature, selon qu'ils concernent les adultes ou les enfants.

Vous évoquez également dans cette conclusion un « contexte sensible » qui vous porte à considérer que la première solution d'aménagement (base 4 jours sans rattrapage sur le temps des vacances) serait celle à privilégier.

Nous constatons donc que le « contexte sensible » sera probablement l'élément de détermination et nous le dénonçons.

Nous déplorons également le manque d'information sur les modalités de mise en place quant au choix de l'organisation qui sera retenue et beaucoup d'interrogations demeurent en suspens. En effet, est-ce le Conseil d'école, est-ce la Commune, est-ce l'Inspection académique ou le Rectorat qui in fine, décideront ?

Est-ce qu'une « harmonisation » des organisations est prévue ?...au niveau communal ? au niveau départemental ? au niveau académique ?

Nous nous inquiétons également des écoles où la représentation des parents n'existe pas, et si elle existe, elle est soit faible, soit portée par des parents qui ne sont pas affiliés à des Fédérations (les résultats aux dernières élections le montrent). Ces derniers ne sont pas formés et/ou informés par des Fédérations qui connaissent bien les problématiques de l'école et sont par conséquent des interlocuteurs reconnus.

Conscients que votre marge de manoeuvre est délicate et difficile, nous ne pouvons toutefois tant que l'aménagement des rythmes scolaires des enfants ne sera pas pris en compte dans sa globalité (journalier, hebdomadaire, mensuel, annuel) nous satisfaire du choix que vous préconisez, car pour nous, parents PEEP, nous considérons qu'il faut privilégier l'intérêt de l'enfant plutôt que l'intérêt de l'adulte.

Cécile Vignes  
Présidente AD PEEP 13